Compte-rendu

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

SYNTHESE

Cette réunion du bureau de la CLE a permis de :

- Donner un **avis sur le projet de liaison autoroutière A412 entre Machilly et Thonon-les-Bains**
- Donner un **avis sur le projet de forages de reconnaissance et de piézomètres dans la nappe du Giffre.**
- Présenter le **rapport d'activités 2025** et le tableau de bord.
- Présenter la **feuille de route 2026** du SAGE.
- Aborder le **fonctionnement du Bureau** de la CLE en **période électorale.**
- Rappeler les étapes du **renouvellement partiel de la CLE** à la suite des élections.

Compte-rendu de la réunion (visio-conférence)

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Jeudi 22 janvier 2026

Pièce jointe :

- Diaporama de présentation

Compte-rendu

Bureau de la CLE

PRÉSENTS

Membres :

Martial SADDIER	Département de la Haute-Savoie, Président de la CLE (à partir du point 3.)
Bruno FOREL	CC des Quatre Rivières, 1er VP de la CLE
Robert BURGNIARD	Annemasse Agglo
Lucas PUGIN	CC Arve et Salève
Alain ROGER	CC Pays du Mont Blanc
Karine LONGERAY	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
Mathilde Jung	
Arnaud DECARROUX	Fédération des entrepreneurs et artisans du BTP de Haute-Savoie
Yann MAGNANI	FDPPMA74
Thierry DECURNINGE	France Nature Environnement 74
Gaelle TOUZAC	EDF
Agnès PLANTE	Direction Départementale des Territoires
Florence EVRA-ASPORD	Agence de l'eau RMC
Julien VERHOLLE	
Véronique ROBEAUX	ARS
Caroline BROBECKER	ONF
Camille KERDANET	République et Canton de Genève

Invités :

Jean-Charles MOGENET	Maire de Samoëns

En présence de : Claire BRIVET, Anne-Fleur DOREY, Liana REUILLY, Caroline ROHART – SM3A

EXCUSÉS

Sylviane NOEL	Région AURA
Clet GENTRIC	Union des Forestiers privés 74

ABSENTS

Antoine VALENTIN	CC des Quatre Rivières
Pierre-Jean CRASTES	CC du Genevois
Stéphane BOUVET	CC Montagne du Giffre
Patrick VIALE	CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
Daniel BUFFLIER	CC Pays Rochois
Jean-Pierre MERMIN	CC Faucigny-Glières
Fédération des Chasseurs 74	
UNICEM AURA	
SNDEC	
Domaines Skiables de France	
EDF	
Préfecture de Haute-Savoie	
DREAL	
Office Français de la Biodiversité	

DIFFUSION : Membres de la CLE et participants ; Equipe technique du SAGE de l'Arve.
Compte-rendu établi le 26 janvier 2026.

Ordre du jour de la réunion modifié :

1. Avis sur le projet de liaison autoroutière A412 entre Machilly et Thonon-les-Bains : débats
2. Avis sur le projet de forages de reconnaissance et de piézomètres dans la nappe du Giffre
3. Présentation du rapport d'activités 2025 et du tableau de bord
4. Avis sur le projet de liaison autoroutière A412 entre Machilly et Thonon-les-Bains : vote
5. Feuille de route 2026
6. Fonctionnement du Bureau en période électorale
7. Renouvellement partiel de la CLE
8. Point divers

Le présent compte-rendu retranscrit uniquement les échanges entre les membres du Bureau. La présentation faite en séance est annexée au compte-rendu.

En l'absence du Président, M. Bruno FOREL, 1er Vice-Président de la CLE, engage la réunion en visio-conférence à 14h05. Il assure la présidence de la séance dans l'attente de l'arrivée de M. Martial SADDIER, Président de la CLE.

1 AVIS SUR LE PROJET DE LIAISON AUTOROUTIERE A412 ENTRE MACHILLY ET THONON-LES-BAINS : DEBATS

Présentation synthétique du dossier

C.ROHART présente les principaux éléments du dossier, précisant qu'une faible partie du linéaire du projet est comprise dans le périmètre du SAGE.

Discussion

F. EVRA demande s'il y a des véhicules prévus sur le Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI).

C.ROHART confirme qu'il y a en effet des camions pour le salage des routes.

F. EVRA indique qu'il faudrait prévoir une aire de lavage réalisée dans les normes, avec un raccordement à un séparateur d'hydrocarbures.

C. KERDANET explique que le canton a été sollicité directement et qu'un avis plus complet sera communiqué dans le cadre de cette saisine officielle. Elle s'abstiendra donc pour l'avis de la CLE.

B. FOREL demande d'insister dans l'avis sur la maintenance des séparateurs d'hydrocarbure pour garantir que le séparateur ne devienne pas un concentrateur de pollutions.

T. DECURNINGE signale qu'il n'a pas eu le temps de prendre connaissance de l'ensemble du dossier, considérant le délai entre la communication du dossier et la réunion de bureau.
Il relève néanmoins dans les éléments exposés le prélèvement dans le lac de Machilly, ce qui interpelle car il n'y a déjà pas beaucoup d'eau dans le lac. Il relève également la destruction de 7ha de la zone humide n°58 de 16ha, avec une compensation prévue hors périmètre.

Il rappelle que l'échéance pour émettre un avis est au 25 février 2026. Il indique que FNE souhaite prendre plus de temps pour lire le dossier et produire un avis séparé, copie à la CLE du SAGE. Dans ce contexte, FNE s'abstiendra pour le vote de l'avis de la CLE.

Y. MAGNANI explique avoir émis un avis pour la Fédération de pêche à la suite de la saisine par la DDT. L'avis est tout à fait conforme à celui proposé pour la CLE. La partie concernant le SAGE de l'Arve est réduite, avec l'échangeur. Hormis ce qui a été dit, il n'a pas de remarque particulière.

B. FOREL demande quelle est la compensation prévue pour la destruction des surfaces de zone humide.

[Ajout post-réunion : la destruction des surfaces des zones humides (58 et 59) semble être compensée en fonction du type de milieux/habitats détruits, sur le site 74_SCIEZ_06 – « Les Reulands » sur la commune de Sciez. Les modalités de compensation reposent notamment sur le comblement de fossés et drains agricoles, la diversification des boisements humides).]

R. BURGNIARD relève les 7,5 ha de zones humides détruites qui sont compensés hors du périmètre du SAGE alors que des financements sont recherchés pour la restauration de zones humides sur le territoire du SAGE, et notamment sur territoire d'Annemasse Agglo.
Il rappelle l'étude d'évaluation des volumes prélevables (EVP) menée sur ce bassin et souligne le prélèvement dans le lac de Machilly, et l'impact en amont sur le Coudray. Il rappelle que la Fédération de pêche a insisté sur la thermie du lac, car depuis la création en 1977 du lac de Machilly, il n'a fait qu'augmenter en température. Actuellement, des travaux de désenvasement sont menés pour qu'il y ait plus d'eau donc on est dans une contradiction fondamentale.
Il relève également un problème sur le Centre d'Entretien qui n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif pour les eaux usées. Il y a donc encore beaucoup de questionnements sur ce projet.
Il explique que n'ayant pas eu le temps de faire le tour des services d'Annemasse Agglo ni avec les élus de Machilly sur ce dossier, il souhaite s'abstenir pour le vote de l'avis de la CLE, considérant les éléments dont il dispose à ce stade.

Y. MAGNANI explique que la Fédération de pêche a donné un avis de principe et est au même stade de réflexions, notamment sur les compensations de zones humides. L'équipe n'a pas eu le temps de regarder les détails du dossier. Les mêmes points de vigilance sont identifiés sur le prélèvement dans le lac de Machilly et les compensations de zones humides, mais il faudrait plus de temps pour prendre connaissance des détails sur ces points.

F. EVRA explique que lors des réunions de l'étude EVP, le lac de Machilly est souvent revenu dans les échanges. Il faudrait renforcer l'avis de la CLE au regard des conclusions de l'étude EVP, même si ces dernières ne sont pas encore validées par la CLE. Nous disposons d'éléments techniques sur lesquels il faudrait fonder l'avis sur ce point.

B. FOREL demande s'il y a un prélèvement prévu dans le lac de Machilly et en quoi ce prélèvement est utile au projet.

C. ROHART confirme qu'un prélèvement dans le lac est prévu pour la phase chantier parmi plusieurs prélèvements, forages tout au long du linéaire. Les volumes estimés sont de l'ordre de 240 000 m^3 pour la construction des ouvrages, du linéaire et le nettoyage des routes et des pistes.

B. FOREL indique que le lac est alimenté par les sources du Foron du Chablais Genevois, qui ne sont pas très productives. Il s'interroge sur la possibilité d'aller chercher de l'eau ailleurs pour le chantier car ce prélèvement ne semble pas très pertinent.
Il propose de suggérer au maître d'ouvrage de travailler avec le SM3A pour trouver des compensations de zones humides sur le bassin versant du SAGE.

Y. MAGNANI remarque que lors de la rencontre avec le pétitionnaire, il n'a jamais été évoqué de prélever dans le lac. Il s'agit d'une découverte faite dans le dossier déposé en DDT.

C. ROHART souligne que le prélèvement dans le lac est prévu sous le seuil de déclaration.

F. EVRA soutient l'ensemble des remarques. Sur les zones humides, il est légitime de demander la compensation sur le territoire du SAGE. Pour le lac de Machilly, il y a des problèmes liés à la température et à l'alimentation, donc il faut noter l'alerte.

C. ROHART demande si le Vice-président souhaite soumettre au vote l'avis avec les remarques énoncées.

B. FOREL indique qu'il souhaiterait faire part des remarques des membres du Bureau de la CLE au Président avant le vote. Il explique ne pas souhaiter proposer un avis défavorable au projet dans sa globalité. En revanche, il souhaite proposer un avis favorable avec des réserves, et un travail du maître d'ouvrage avec le SM3A sur les compensations de zones humides pour qu'elles soient réalisées sur le bassin versant du SAGE.

F. EVRA souhaite également ajouter une remarque sur l'aire de lavage qui est obligatoire sur le centre d'entretien.

B. FOREL remarque que l'aire de lavage est très certainement intégrée au projet, mais il faut absolument que les séparateurs d'hydrocarbure soient entretenus régulièrement sinon il y a un risque de chasse vers le milieu.
Il propose de soumettre les éléments au Président à son arrivée et reporte le vote.

2 AVIS SUR LE PROJET DE FORAGES DE RECONNAISSANCE ET DE PIEZOMETRES DANS LA NAPPE DU GIFFRE

Présentation synthétique du dossier

C. ROHART présente les principaux éléments du dossier, rappelant qu'il s'agit d'une étude qui s'inscrit dans la mise en œuvre du SAGE, puisque l'étude est ciblée dans la disposition NAP10.

J-C. MOGENET, maire de Samoëns, rappelle qu'une première étude de connaissance sur la nappe du Giffre a été menée en 2010 et que cette étude s'inscrit dans la continuité. Cette nouvelle étude porte avant tout sur une meilleure connaissance de la nappe pour mieux la protéger, et sur une éventuelle exploitation future.

Discussion

B. FOREL est favorable à ce projet, pour mieux connaitre les nappes qui n'ont pas encore fait l'objet d'exploitation mais qui pourrait à l'avenir être utile à la population du Giffre. Il faut laisser les explorations se faire, car elles sont menées avec toute la prudence nécessaire.

K. LONGERAY explique que les agriculteurs de ce territoire ont été contactés et elle remercie le maître d'ouvrage d'avoir mené une information aux propriétaires et aux agriculteurs qui étaient tous au courant du projet. Il reste néanmoins des questions, sans réponse de la part du bureau d'étude, sur la durée d'implantation des piézomètres et sur leur devenir. Une autre question concerne un projet de forage agricole qui se situerait à 410 m du piézomètre PZ8 et l'impact éventuel de ce dernier. Elle explique avoir besoin de ces informations pour que la Chambre puisse se prononcer sur cet avis.

J-C. MOGENET demande sur quelle commune se trouve le piézomètre PZ8.

M. JUNG indique que le piézomètre est situé sur la commune de la Rivière-Enverse.

F. EVRA explique que les piézomètres sont nécessaires pour la connaissance de la nappe du Giffre. L'agence de l'eau est très favorable à cette étude, inscrite au Contrat Eau et Climat, pour avoir la connaissance de cette nappe.

B. FOREL demande si c'est Géolithe qui a proposé l'emplacement des piézomètres. Il entend les inquiétudes de la Chambre et demande qu'un échange puisse être programmé entre le bureau d'études et la Chambre d'agriculture.

J-C. MOGENET s'interroge sur les éventuels impacts de la présence d'un piézomètre sur une forage à proximité, indiquant ne pas être spécialiste du sujet.

B. FOREL demande combien de temps les piézomètres vont rester en place.

K. LONGERAY demande combien de temps ils vont rester en place au regard de l'usage agricole et leur devenir.

J-C. MOGENET explique qu'ils vont rester *a minima* le temps de l'étude donc plus de 3 ans. Il ajoute qu'il y aura un intérêt à maintenir les piézomètres à l'issue de l'étude car il s'agit d'une source de données de suivi importante pour voir l'évolution future de la nappe. A Samoëns, les piézomètres ont été installés sur des terrains communaux pour pouvoir les maintenir aux termes de l'étude.

B. FOREL remarque donc qu'ils ont vocation à être maintenus.

K. LONGERAY remarque qu'il s'agit donc d'un maintien long terme. Elle demande à avoir un échange avec le bureau d'étude sur l'emplacement du PZ8.

J-C. MOGENET répond que la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre reviendra vers le bureau d'étude pour apporter une réponse à la demande de Mme LONGERAY.

R. BURGNIARD remarque qu'il y a 19 piézomètres en faible profondeur et 3 forages jusqu'à 90 m. Sur la nappe franco-genevoise, il y a eu trop de prélèvements entrainant un abaissement du niveau de la nappe. Les piézomètres permettent de suivre les évolutions de la nappe et sont précieux pour la connaissance.

B. FOREL indique que l'avis de la CLE proposé est favorable en intégrant la nécessité d'être attentif au projet de forage agricole à proximité, qui devra certainement faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il souhaite ajouter à l'avis qu'il faudra maintenir un réseau de piézomètres à l'issue de l'étude pour procéder au monitoring de la nappe.

C. BRIVET explique que la CLE est saisie sur ce dossier de déclaration car le projet touche une nappe stratégique du SAGE.

F. EVRA demande à Mme LONGERAY quand est prévu le forage agricole évoqué car il risque de provoquer un rabattement de nappe. Il faut que le bureau d'études en soit informé.

K. LONGERAY explique que le dossier de première intention pour ce forage est déjà déposé, il s'agit d'un projet en cours.

Vote

B. FOREL propose aux membres du bureau de la CLE de procéder au vote sur ce dossier.

Les résultats du vote (14 votants) sont les suivants :

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 POUR

Etant donné le résultat des votes, l'avis de la CLE est **favorable avec les recommandations suivantes :**

- **Vérifier l'impact du forage PZ8 sur un projet de forage agricole qui serait susceptible d'être installé à 400 m du piézomètre, sur la commune de Rivière-Enverse et la pertinence de modifier son emplacement.**
- **Préciser que les piézomètres vont rester en place le temps de l'étude, soit a minima 3 ans.**
- **Poursuivre le monitoring de la nappe à l'issue de l'étude par la pérennisation d'un réseau de piézomètres, en identifiant ceux qui resteront sur le long terme afin de procéder au suivi de l'évolution de la nappe du Giffre.**

3 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2025 ET DU TABLEAU DE BORD

Présentation

C. ROHART présente les éléments synthétiques de la mise en œuvre du SAGE en 2025, et fait le focus sur certaines actions identifiées dans le tableau de bord pour le volet Nappes stratégiques qui sont engagées ou arrivées à terme. C.BRIVET complète le propos pour les volets Cours d'eau, Continuité, Zones humides et Risques.

M. SADDIER rejoint la réunion et prend la présidence du Bureau de la CLE.

4 AVIS SUR LE PROJET DE LIAISON AUTOROUTIERE A412 ENTRE MACHILLY ET THONON-LES-BAINS : VOTE

Discussion (suite)

B. FOREL propose de revenir sur le projet d'A412 afin de passer au vote sur l'avis de la CLE.

M. SADDIER explique que le Département est partie prenante du projet. Le débat s'est tenu en son absence et il ne prendra pas part au vote.

B. FOREL explique que le dossier est très fourni et nous avons tous eu peu de temps pour en prendre connaissance. Il demande s'il est possible de reporter le vote de l'avis de la CLE.

M. SADDIER confirme qu'il n'est pas possible de donner un délai supplémentaire pour le vote de l'avis de la CLE.

B. FOREL explique que la proposition est d'émettre un avis favorable assorti des plusieurs demandes : d'éviter le pompage dans le lac de Machilly, de proposer qu'une partie des compensations des zones humides détruites soit réalisée sur le bassin versant du Chablais Genevois, ou sur le bassin versant du SAGE et de s'assurer que l'aire de lavage soit réalisée dans les règles de l'art avec la mise en place des séparateurs d'hydrocarbure disposant de programmes d'entretien réguliers.

R. BURGNIARD rappelle qu'il n'a pas eu le temps d'échanger localement avec les élus et avec les services, et qu'il va donc s'abstenir.

T. DECURNINGE souhaiterait bénéficier de plus de temps pour rendre un avis plus complet sur le dossier.

B. FOREL rappelle que FNE pourra exprimer directement son avis lors de l'enquête publique. Le vote de la CLE, avec les abstentions exprimées, peut être proposé. Une abstention de FNE ne limitera pas la possibilité pour FNE de s'exprimer par ailleurs en son nom.

Y. MAGNANI demande si le vote sur l'avis de la CLE peut être différé.

B. FOREL explique que le Président a été clair sur le délai, il sera difficile de réunir à nouveau le bureau de la CLE d'ici le 25 février or il est compliqué de rendre un avis sans recueillir des votes. Pour ce projet de liaison autoroutière, il y aura ensuite une enquête publique pendant laquelle la Fédération de pêche et FNE pourront s'exprimer en leur nom. Dans l'avis de la CLE, il est mis en lumière les points d'attention que les membres du Bureau de la CLE souhaiteraient voir évoluer dans le dossier :

- éviter le pompage du lac de Machilly.

- situer les mesures compensatoires qui correspondent aux 7 ha impactés, et qu'un travail soit engagé avec le SM3A pour proposer des zones de compensation sur le bassin versant du Chablais genevois, ou à défaut du SAGE.

- porter une attention particulière sur le Centre d'entretien quant aux rejets des eaux usées.

M. SADDIER explique que les services du SAGE vont proposer un avis à la signature du Président dans le courant de la semaine prochaine, pour envoi à la préfecture vendredi prochain. Cela laisse le temps aux membres de la CLE qui le souhaitent d'envoyer des éléments pour expliquer leur vote. Ces contributions seront jointes à l'avis de la CLE.

T. DECURNINGE est d'accord avec la proposition.

Vote

B. FOREL propose aux membres du bureau de la CLE de procéder au vote sur ce dossier.

Les résultats du vote (14 votants, le Président ne prenant pas part au vote) sont les suivants :

0 CONTRE
4 ABSTENTIONS (R. BURGNIARD, Fédération de pêche, FNE, Canton de Genève)
10 POUR

Etant donné le résultat des votes, l'avis de la CLE est **favorable avec les réserves suivantes :**

- éviter le pompage dans le lac de Machilly car il est identifié comme en difficulté d'approvisionnement par des sources peu productives, étudiées dans le cadre de l'étude d'évaluation des volumes prélevables sur le bassin du Foron du Chablais genevois.

- situer précisément les mesures compensatoires qui correspondent aux 7 hectares impactés par le projet dans le périmètre du SAGE, et engager un travail conjoint du maître d'ouvrage avec le SM3A pour proposer des zones de compensations des zones humides si possible dans le bassin versant du Chablais genevois, ou à défaut, au sein du bassin versant du SAGE.

- porter une attention particulière quant aux rejets du Centre d'Entretien et d'Intervention, avec l'installation d'une aire de lavage et l'intégration au dossier de la programmation d'un entretien régulier des séparateurs à hydrocarbures afin d'éviter la concentration des pollutions et le risque de relargage dans le milieu naturel.

5 FEUILLE DE ROUTE DU SAGE 2026

Présentation

C. ROHART présente les principales actions identifiées pour la mise en œuvre du SAGE en 2026.

Discussion

T. DECURNINGE demande si FNE pourra être invité à l'évènement prévu sur les eaux pluviales.

C. ROHART confirme.

F. EVRA rappelle que des annonces ont été faites au niveau national sur les études EVP en cours, avec la nécessité de produire des notices socio-économiques sur les modèles agricoles. Elle indique avoir compris que l'analyse socio-économique serait demandée uniquement sur les territoires où le déficit de la ressource en eau est avéré. Or sur l'Arve, le territoire est actuellement en équilibre précaire. Elle ne sait pas si ce sera applicable aux 3 études engagées à l'aval du bassin.

B. FOREL explique qu'il s'agit d'un vrai débat à l'échelle nationale. Des interrogations ont été remontées auprès du ministère pour demander des précisions quant aux analyses socio-économiques.

M. SADDIER indique qu'on ne fera rien sur ce sujet en 2026, le temps que la CLE soit réinstallée d'ici septembre. Avec la crise agricole, le Premier ministre a stoppé et interdit aux services de l'Etat de parler de certains sujets jusqu'à nouvel ordre.

R. BURGNIARD souligne que c'est dommage pour les services qui ont travaillé sur ces dossiers.

6 FONCTIONNEMENT DU BUREAU EN PERIODE ELECTORALE

Présentation

C. ROHART rappelle que des bureaux de la CLE sont programmés durant la période électorale. Elle interroge quant au fonctionnement pour répondre aux saisines jusqu'à l'installation de la future CLE du SAGE.

Discussion

M. SADDIER explique qu'étant désigné par le Département, il va rester en place à la CLE du SAGE. Il propose que pour les avis sans enjeux, il soit procédé à une consultation dématérialisée et pour les avis à enjeux, le bureau sera convoqué et il sera précisé aux services instructeurs les membres manquants.

B. FOREL explique que s'il n'est pas reconduit dans son mandat de maire, il démissionnera directement et ne participera plus aux instances.

7 RENOUVELLEMENT PARTIEL DE LA CLE

Présentation

C. ROHART rappelle que seul le collège des collectivités, pour ses membres élus des EPCI, est concerné par le renouvellement à la suite des élections municipales de mars 2026. Elle détaille les étapes jusqu'à l'installation de la future CLE.

Discussion

M. SADDIER souligne que cela risque de prendre du temps pour que toutes les désignations soient faites et que l'arrêté de renouvellement de la CLE soit signé.

8 POINT DIVERS : PROJET DE FUTUR COLLISIONNEUR DU CERN

T. DUCURNINGE se demande pourquoi la CLE du SAGE n'aborde pas le projet du futur collisionneur du CERN alors qu'il y a des investigations en cours.

M. SADDIER explique que la CLE n'a pas été saisie récemment pour émettre un avis sur le projet. Le projet est actuellement en préparation de la phase de débat public. Des entretiens sont en cours avec les différents acteurs concernés. Il a été auditionné la veille comme Président du Département. La saisine de la CLE devrait intervenir plus tard si le projet est engagé.

C.BRIVET explique que la CLE a été saisie sur des autorisations liées aux investigations préliminaires et a émis un avis en 2024.

T. DECURNINGE indique avoir été auditionné également et que le porteur indique que sur les sujets de la qualité de l'eau, ils s'y pencheront après 2028.

M. SADDIER explique qu'il faut bien distinguer la décision politique d'engager le projet en Haute-Savoie et les phases administratives. La décision des Etats nations interviendra en 2028, si le CERN a les moyens de le financer, et le démarrage des travaux est prévu en 2035-2040.
Il explique être vigilant depuis le démarrage des réflexions sur ce projet, il avait fait écrire la CLE du SAGE pour avoir des engagements sur l'eau. Il veille à ce que les enjeux de l'eau soient pris en compte dans le projet et plus particulièrement sur les matières inertes et leurs incidences sur l'eau, la consommation d'espaces agricoles et naturels, l'impact direct des trous sur l'eau. Pour l'ouest de la Haute-Savoie, il a saisi l'opportunité de réfléchir à la substitution de la ressource par le Rhône, notamment pour les Usses, en stockant au printemps et à destination l'été des bassins déficitaires.

B. FOREL indique avoir également été auditionné et avoir appuyé sur les enjeux liés à l'usage des terres, et à l'impact d'un tel projet sur les nappes qu'il traverse.

M. SADDIER alerte sur les 9 millions de m^3 de terres dont 30% sont polluées naturellement.

T. DECURNINGE explique avoir participé à une réunion avec les entreprises du BTP sur ce projet, lesquelles ne trouvent pas de sites d'ISDI pour stocker les volumes de terre. Pourtant, le CERN affiche dans le projet une dizaine de sites identifiés pour le stockage. Les entreprises privées ne mettront pas à disposition les sites privés pour les déchets inertes du CERN.

M. SADDIER indique avoir proposé de surélever sur 20 ha de terrains agricoles avec les terres à recycler, en y plaçant la terre végétale au-dessus.

T. DECURNINGE remarque qu'il faut dans cette proposition cibler des terres à faible valeur agronomique.

M. SADDIER indique que cela pourrait être des friches, ou des terres qui seraient ensuite mises en pâture. Il rappelle que ce sont 11 millions de m^3 qui ont été retirés dans l'Arve et le projet du CERN concerne 9 millions de m^3. Il assure suivre ce projet de près et qu'il y aura encore de nombreuses réunions ainsi que le débat public à venir.

***

Il souhaite, considérant la fin de mandat, remercier les équipes du SM3A, remercier les élus du SM3A qui ont donné les moyens à la CLE du SAGE de l'Arve de travailler, remercier les membres assidus du Bureau de la CLE du SAGE et les partenaires : Etat, Agence de l'eau, ...
Il propose de laisser passer la campagne électorale et d'organiser ensuite un évènement réunissant les nouveaux élus et les anciens au sein du SM3A.

M. SADDIER remercie les participants et lève la séance à 16h40.

Le Président de la CLE

Martial SADDIER

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 – sage@sm3a.com